

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 15 mai 2023 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour 2023

NOR : IOMV2313312A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice de l'asile est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de l'animation
et du financement de la politique de l'asile,
adjoint à la directrice de l'asile,*
G. MORIN

ANNEXE

RÉGION	MONTANT
Auvergne-Rhône-Alpes	51 159 743
Bourgogne-Franche-Comté	26 493 795
Bretagne	20 675 189
Centre-Val de Loire	20 721 495
Grand Est	46 103 439
Hauts-de-France	23 572 867
Île-de-France	47 522 739
Normandie	21 298 931
Nouvelle-Aquitaine	39 884 722
Occitanie	38 544 022
Pays de la Loire	24 284 648
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 359 827
Total	387 621 417